

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2021

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Olivier MOREAU, Audrey PEURIERE, Françoise ROCHE, Monique RATHIER, Louis AYNES, Françoise DOITRAND.

Etaient absents excusés : M. Sébastien RATHIER, qui a donné procuration à Mme Françoise CLEMENT – Mme Laetitia JEANNIN, qui a donné procuration à Mme Françoise ROCHE – M. Jean-Pierre BRUYERE, qui a donné procuration à Mme Monique RATHIER – Mr Sigismond ROZANSKI.

Secrétaire de séance : Madame Françoise ROCHE

1. **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 24 juin 2021**

Après relecture, il est approuvé à l'unanimité.

2. **Formalités/Administratif**

2.2. **Fleurissement**

La commune de Grézolles est inscrite pour la campagne de « fleurissement et cadre de vie en Loire » 2021.

Un jury rencontrera élus et techniciens entre début juillet et mi-septembre.

2.1. **Boucherie**

Un contact a été pris pour une éventuelle réhabilitation de la boucherie. Dossier en attente à ce jour.

2.2. **Bar**

Les présidents d'associations ont été réunis pour trouver une solution d'ouverture du bar en attendant de trouver un nouveau gérant. La solution retenue consistait à recruter 20h/semaine un salarié. Cet emploi aurait été porté par le Comité des Fêtes.

Mais, suite aux annonces de Monsieur le Président de la République concernant l'obligation d'un pass sanitaire pour la clientèle, la gestion est devenue trop complexe. Le projet d'embauche a été abandonné.

L'annonce de recherche de locataire gérant a été réactualisée.

3. Ecole

3.1. Questionnaire convention spécifique Ecoles Rurales

Il nous reste 1 an de fonctionnement dans le cadre de la convention spécifique Ecoles Rurales. L'après-convention doit être travaillée dès la rentrée. Un diagnostic puis des propositions de travail doivent être présentées auprès de l'inspection Académique.

Pour se faire des questionnaires ont été adressés :

- aux communes concernées : toutes les communes ont répondu
- aux parents d'élèves : beaucoup de questionnaires complétés sont revenus auprès de Monsieur LAFFONT, directeur
- aux enseignants : probablement pas ou peu de réponses puisqu'une réunion sur le sujet avait été organisée avec les services de l'Education Nationale.

Un tri des données sera réalisé à la rentrée par Monsieur LAFFONT et Madame CLEMENT début septembre 2021 en vue de préparer la réunion de la commission spécifique Ecoles Rurales du 14 juin 2021.

3.2. Poste « Aide à la classe et garderie » : embauche

Après réunion du « groupe d'embauche » instauré au cours de la précédente réunion du conseil municipal, la candidature de Madame Fabienne SIMON a été retenue, pour un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) de 24h annualisées, et ce pour une durée de 9 mois renouvelables 9 mois.

Reste à charge à financer par la commune : 20% .

3.3. Cantine/garderie

Nous sommes dans l'obligation de fournir la possibilité d'un moyen de paiement dématérialisé lors de l'achat des tickets de cantine ou cartes de garderie par les parents d'élèves.

Un accord est passé entre les communes de Souternon, Saint-Julien-d'Oddes et Grézolles :

- Les 3 communes fermeront leurs régies actuelles concernant l'école (cantine + garderie).
- Une nouvelle régie sera ouverte sur Grézolles concernant l'école uniquement (cantine + garderie) avec pour régisseur principal : Madame Huguette Banus et pour régisseur secondaire : Madame Françoise ROCHE.
- Une indemnité de 150€ sera versée au régisseur principal, soit Madame Huguette BANUS.
- Sur Grézolles, 3 modes de paiement seront proposés : carte bancaire (location d'un TPE), chèques, espèces.
- Cette régie nommera 2 sous-régisseurs : 1 sur la commune de Souternon et 1 sur la commune de Saint-Julien-d'Oddes. Ces sous-régisseurs seront habilités pour la vente des tickets de cantine, cartes de garderie. Les encaissements se feront en chèques ou espèces et seront ramenés sur l'antenne principale à Grézolles qui traitera les encaissements définitifs.

Un compte DFT sera créé pour la commune de Grézolles.

Les espèces seront versées sur ce compte via la Banque Postale de Boën, Le Coteau ou Roanne (faubourg Clermont ou Banque Centrale).

Les chèques seront directement adressés à la paierie principale.

Les frais de gestion : TPE, temps de gestion seront partagés à égalité entre les 3 communes.

Les achats de repas à la Communautés de Communes seront traités comme précédemment, en fonction des résidences des familles.

Une information aux parents sera faite à la rentrée.

3. Finances

3.1. Encaissement de subventions

- Place du village : enveloppe de solidarité 2020/relance : 1 811 € (début juillet 2021)

- Enveloppe de solidarité 2020 du CD42 : 5 054 € (installation de chaudière, poteau incendie)

3.2. Notification de subvention

DSIL : enduits intérieurs de l'église et mise en valeur des vitraux : notification d'une subvention de 18 817,00 € sur un montant subventionnable de 94 086,00 €.

4. Travaux

4.1. Mise en valeur des vitraux de l'église

Le devis du SIEL, d'un montant de 13 337,02 € avec un reste à charge de 6 001,66 € pour la commune de Grézolles est validé à l'unanimité.

Des devis pour la mise en sécurité avec la pose de 3 blocs de sécurité seront établis.

4.2. Mur de l'école

Le mur de l'école qui sépare le préau de la propriété CLEMENT Michel est en très mauvais état, voire dangereux. Un constat d'huissier sera réalisé dans un 1^{er} temps.

Différents avis seront pris rapidement.

L'accès au préau sera condamné pour la rentrée scolaire.

4.3. Fils téléphoniques

Chemin des greniers, un arbre s'est abattu sur la barrière, entraînant les fils téléphoniques. Les fils devraient être rattachés autour du 8 août. Dans cette attente, le chemin est interdit à toute circulation.

5. Questions diverses

5.1. Appartement F1 gauche du bâtiment dit «ancienne cure »

Monsieur PUGNET, locataire du FI gauche au 66 rue de la Cure, a donné sa dédite pour le 16 août 2021. Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à réaliser toutes les démarches de sortie : état des lieux, remboursement de la caution s'il y a lieu, ... ainsi que les démarches de recherche d'un nouveau locataire.

Nouveau loyer : 280€

5.2. Sécurisation rue du Père Lachaise et placette

De plus en plus de véhicules stationnent sur la placette entre la rue du Père Lachaise et la rue de la Mairie, avec empiètement sur les 2 rues.

Les conseillers sont invités à réfléchir sur cette problématique pour la prochaine réunion : stationnement totalement interdit, limité, ...

5.3. Réhabilitation à la Chassagne

Monsieur Jean-Yves BURNOL souhaite réhabiliter des bâtiments qui lui appartiennent au lieu-dit « La Chassagne ». Il souhaiterait acquérir 2 « triangles de terrain » communaux pour aménager son entrée, soient environ 360m² de terrain.

Un chemin rural pourrait également l'intéresser. (150m² environ).

Les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité à la vente de ces 2 ou 3 morceaux de terrain et autorisent Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour concrétiser ces ventes dans la mesure où les frais engagés reviennent à l'acquéreur.

Prix proposé : 0,20€/m²

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.